

Bilan d'activités 2017

1^{er} janvier 2017 – 31 janvier 2018

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION D'ANGERS

La société civile, force de propositions



Conseil de développement
de la région d'Angers

Sommaire

Le Conseil de développement p. 3

1 – Aménagement et gouvernance du territoire p. 8

2 – Enjeux métropolitains p. 14

3 – Communication p. 12



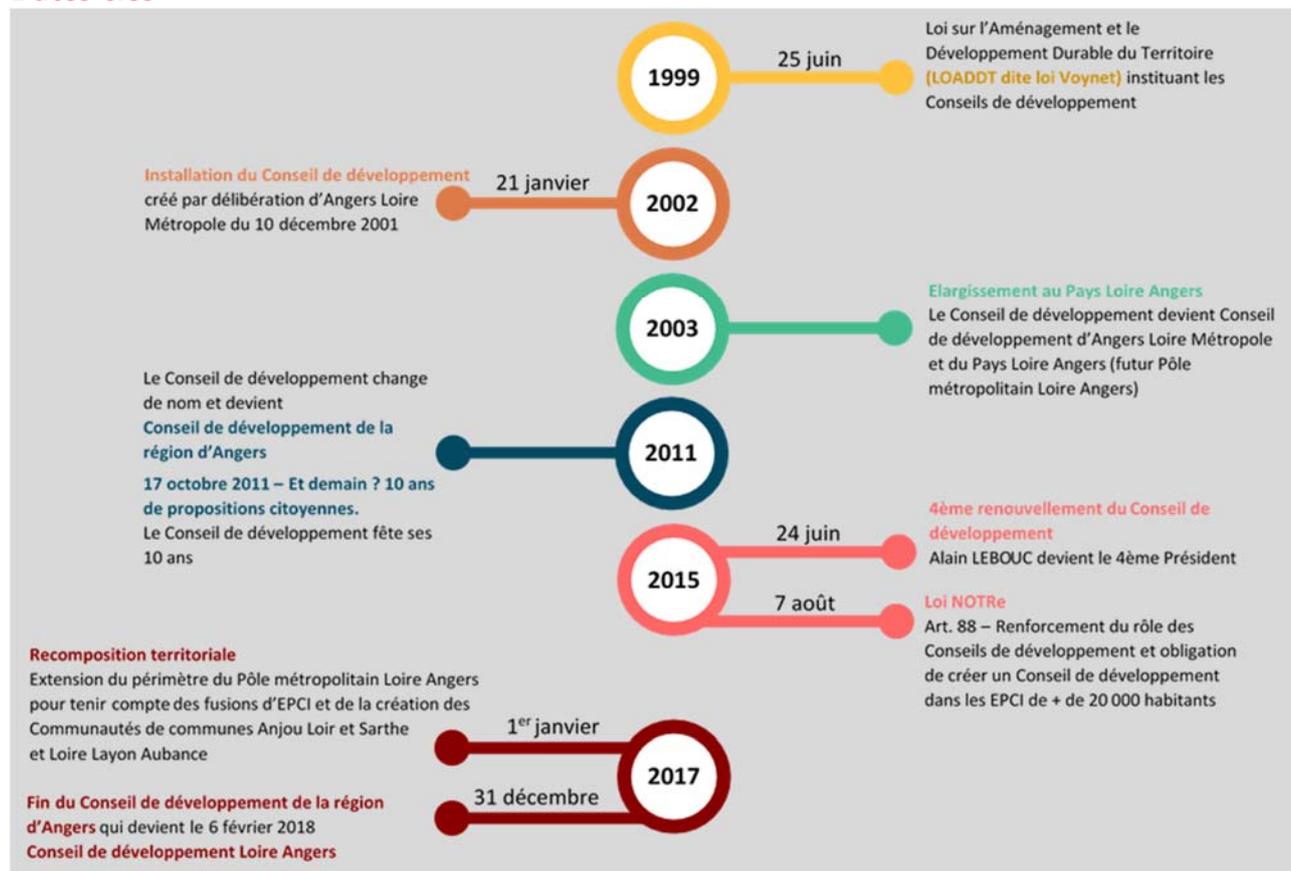
LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de développement de la région d'Angers est l'instance de démocratie participative rattachée à la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole et au Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Loire Angers (cf carte p. 5).

Il réunit les principaux acteurs économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux... présents localement.

Ensemble, ils dialoguent et débattent de sujets relatifs à l'avenir du territoire et de ses habitants (emploi, logement, transport, économie d'énergie, culture,...). Les avis et propositions issus de ces échanges sont ensuite adressés aux élus. Ce regard de la société civile organisée vise autant que possible à éclairer leurs choix en complément des expertises technique et politique.

Dates clés



Missions

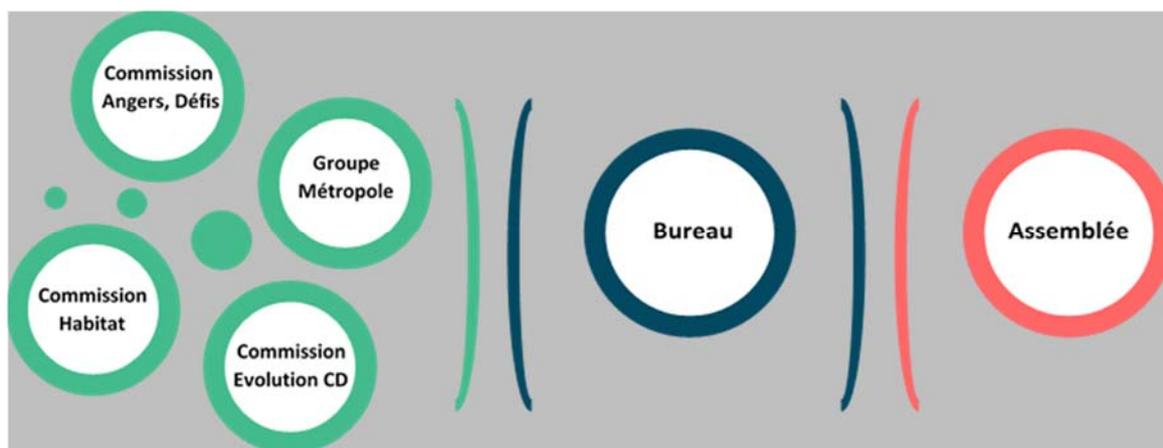
Le Conseil de développement est un espace d'information, d'échange et de discussion autour des enjeux métropolitains. Cette rencontre citoyenne favorise le débat sur le territoire et implique ses forces vives dans un dialogue sans contrainte et sans enjeu de pouvoir, dans le seul but d'améliorer la vie quotidienne des habitants d'aujourd'hui et de demain.

Les citoyens investis y apportent leurs suggestions et leurs points de vue sur les projets portés par Angers

Loire Métropole et le Pôle métropolitain Loire Angers, en matière d'urbanisme, de développement économique, d'environnement, de solidarités, ...

Ils proposent également des pistes de réflexions et des idées nouvelles sur des thèmes qu'ils jugent essentiels pour le développement durable du territoire.

Organisation fondée sur 3 documents de référence (Charte de partenariat, règlement intérieur et vade mecum des commissions)



Membres titulaires
Commissaires supplémentaires
Membres associés

Membres titulaires

Membres titulaires (voix délibératives)
Commissaires supplémentaires (voix non délibératives)
Membres associés (voix non délibératives)

Fonctionnement

Le Conseil de développement travaille sur des projets à la demande des élus du Pôle métropolitain Loire Angers et de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole (saisines). Il peut aussi s'emparer de sujets sur lesquels il souhaite mener des réflexions approfondies (auto-saisines).

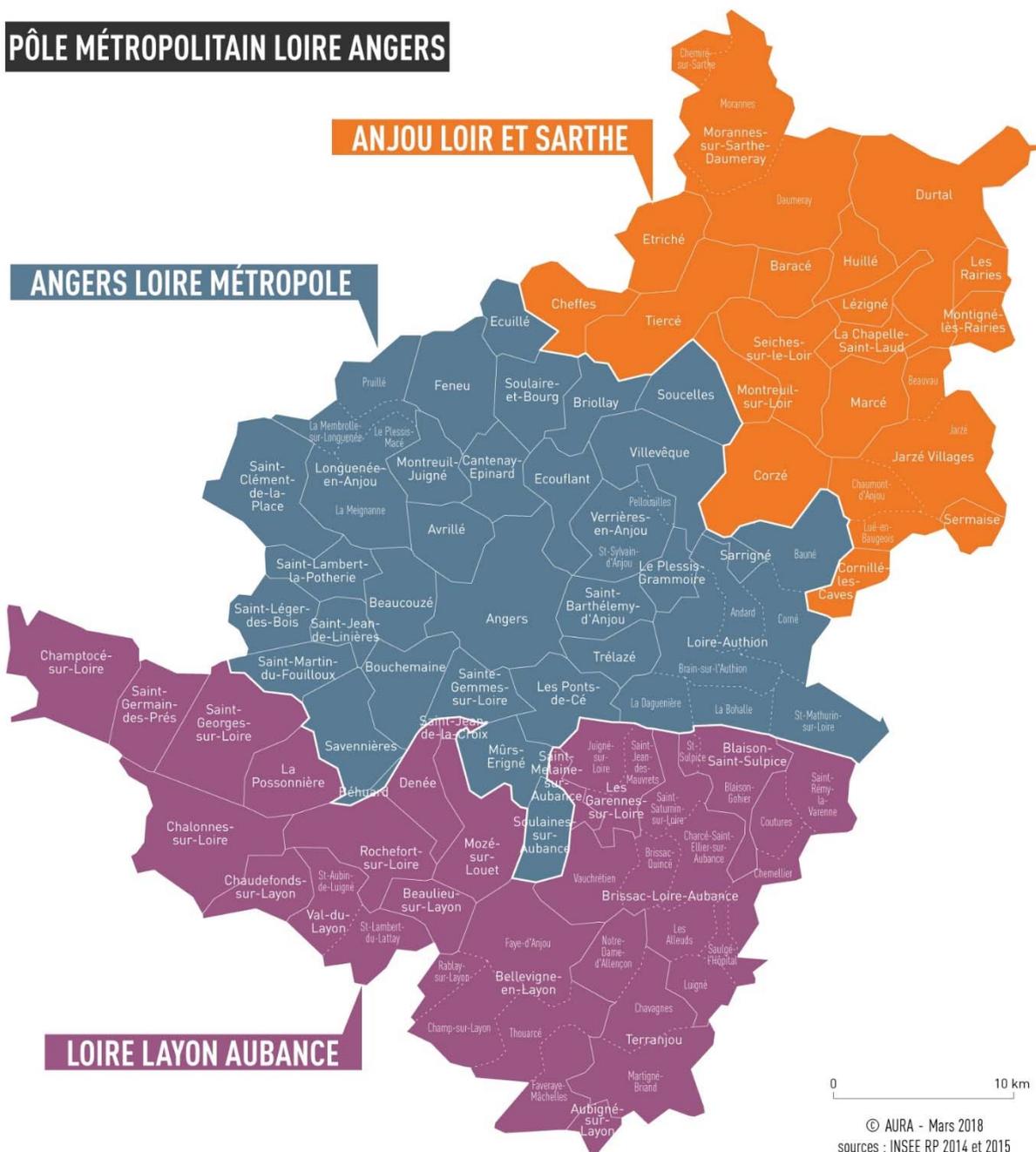
Chaque année, après adoption en assemblée d'un programme d'activités, les sujets retenus sont traités

en commissions. Echanges, témoignages d'experts, visites sur le terrain... permettent aux membres de nourrir leurs réflexions pour construire des avis et propositions. Ceux-ci prennent le plus souvent la forme de rapports écrits, adressés aux élus ainsi qu'aux acteurs économiques, sociaux et associatifs concernés par la thématique abordée – autrement dit l'ensemble des acteurs compétents pour mettre en œuvre les idées proposées.

Moyens dédiés

- **Une équipe de permanentes** (2,5 ETP), mise à disposition par Angers Loire Métropole et placée sous la responsabilité du Président du Conseil de développement
 - Une coordinatrice
 - Une chargée de communication
 - Une assistante
- **Un budget alloué par Angers Loire Métropole et une subvention du Pôle métropolitain Loire Angers**
- **Des locaux, équipements et services logistiques mis à disposition par Angers Loire Métropole**
- **Des outils de communication**
 - Un site Internet (www.conseil-dev-loire.angers.fr)
 - Une page facebook (<https://www.facebook.com/AngersCD>)
 - Un compte twitter (<https://twitter.com/AngersCD>)



PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Périmètre au 1^{er} janvier 2017 – Loire Authion intègre la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole au 1^{er} janvier 2018

Pôle métropolitain Loire Angers – Président Christophe BECHU

68 communes et communes déléguées

+ de 375 000 habitants / + de 1 700 km²

3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Président Christophe BECHU (Maire d'Angers)

Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe – Président Jean-Jacques GIRARD (Maire de Tiercé)

Communauté de Communes Loire Layon Aubance – Président Marc SCHMITTER (Adjoint au Maire de Chalonnes sur Loire)

Commune nouvelle Loire Authion – Maire Gino BOISMORIN (Maire d'Andard)

Sites Internet : www.pole-metropolitain-loire-angers.fr / www.angersloiremetropole.fr

Chiffres-clés 2017

(1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2018 / 13 mois)



110 membres titulaires
3 membres de droit
24 membres associés
19 commissaires supplémentaires



116 hommes
Chiffres 2015/2016* : **123**



40 femmes
Chiffres 2015/2016* : **37**



6 collègues



3 commissions
1 groupe de travail
Chiffres 2015/2016* : **9 commissions**



3 contributions
1 rapport d'étape
Chiffres 2015/2016* : **2 avis / 1 évaluation / 3 contributions**



2 vidéos et **1** reportage radio
Chiffres 2015/2016* : **5 vidéos**



≅ **1 550** heures
bénévoles (13 mois)
Chiffres 2015/2016* : ≅ **2 700 h**
(18 mois)



40 % de participation
(réunions de commissions,
assemblées et bureaux)
Chiffres 2015/2016* : **43 %**



1 réseau de Conseils de développement
(Coordination Nationale des Conseils de
Développement (CNCD))

* Chiffres 2015/2016 : du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 / 18 mois



Composition (mandat 2015-2018)

110 membres, désignés pour 3 ans renouvelables, répartis dans 6 collèges et 3 membres de droit (les anciens présidents : Jean-Claude DENIS, Jean Baptiste HUMEAU et Louis-Marie RIVIERE).

Organismes économiques (26 sièges)

Chambre d'agriculture	UNICEM
Chambre de Commerce et d'Industrie	Cité de l'Objet Connecté
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Mécène & Loire
Confédération paysanne – <i>Démission en 2017</i>	Union Professionnelle Artisanale (UPA) – <i>Démission en 2017</i>
Fédération Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (FDSEA)	Comité départemental du Tourisme de l'Anjou
Jeunes Agriculteurs	Office de Tourisme Brissac Loire Aubance
Centre des Jeunes Dirigeants	Inter Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire (IRESA)
Chambre des Notaires	Ressourcerie Les Biscottes – <i>Démission en 2017</i>
Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes	ERDF
Entreprises (CGPME)	GRDF
COBATY Anjou	La Poste
Jeune Chambre Economique	Comité d'Expansion Economique du Maine et Loire
Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)	SOMINVAL
NOVABUILD	

Syndicats de salariés (6 sièges)

CFE-CGC	CFTC	FSU
CFDT	CGT	UNSA

Secteur social et familial (22 sièges)

Mutualité Française Anjou Mayenne	Jardin de Cocagne Angevin
Mutualité Sociale Agricole (MSA)	Université Angevine du Temps Libre (UATL)
CHU	Unis-Cité 49
Asso. Aide et Développement sans frontière Andard/Brain sur l'Authion	Collectif Interquartiers 49
Association Petite Enfance (APE)	Secours Catholique
Asso. pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers (APTIRA) – <i>Démission en 2017</i>	Anjou Mob Services
Boutique de Droit	Cap Handiforum
Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)	Association Arpège
Fédération départementale des Familles Rurales	La Résidence Sociale 49
Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)	Association Léo Lagrange
Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)	CEMEA

Enseignement supérieur - Recherche – Education – Culture – Sport (23 sièges)

Agrocampus Ouest – Centre d'Angers	Association départementale PEEP 49
Arts et Métiers Paris Tec	Fédération Etudiante des Associations de l'Anjou (Fé2A)
Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA)	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA)	Cinéma et Cultures d'Afrique
Université Catholique de l'Ouest (UCO)	Festival Premiers Plans
Université d'Angers	Terre des Sciences
Ecole Supérieure Angevine en Informatique et Productique (ESAIP)	EPCC Anjou Théâtre
Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (ESEO)	Structures Artistes Associés Solidaires (SAAS)
Maisons Familiales rurales	Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire (CDOS)
Centre National de Promotion Horticole (CNPH)	Office Municipal des Sports d'Angers (OMS)
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)	Club de la Presse
Association de Parents d'Elèves de l'enseignement Libre (APEL) – <i>Démission en 2017</i>	

Cadre de vie (21 sièges)

EHPA-EPHAD Résidence La Perrière	Réseau Racines
FNADEPA – <i>Démission en 2017</i>	Sauvegarde de l'Anjou
Angers Loire Habitat	CPIE Loire Anjou – <i>Démission en 2017</i>
Association départementale de la Boule de fort	Asso. pour la Promotion de l'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI)
Asso. de Protection du Site et de l'Environnement de la Vallée du Loir	Association du Camp de César
Association de Sauvegarde de l'Espace Rural de Seiches (ASER)	Association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)
Association du Prieuré de St Rémy la Varenne	Automobile Club de l'Ouest (ACO)
Fédération de la Pêche	Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT) – <i>Démission en 2017</i>
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	Place au Vélo
Maison de la Loire en Anjou	CEZAM Pays de la Loire
Espace Air Passion	

Personnes qualifiées (12 sièges)

Philippe CHALOPIN	Elisabeth DREYFUS	Alain LBOUC
Michel CHATELAIS	Ingrid DUMONT	Gérard PILET
Jean-Claude CHUPIN	Jean-Paul FRADIN	Alain RABEAU
Jacques DECREQUY	Michelle LATOUR-ROTUREAU	Claudine THOMAS

1

AMENAGEMENT ET GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

2 contributions adoptées en 2017

Des Hommes et des territoires en mouvement

Quelles évolutions promouvoir pour le Conseil de développement de la région d'Angers ? (février 2017)

Saisine

Les recompositions territoriales imposées notamment par la Loi NOTRe (08/2015) ont entraîné des regroupements d'intercommunalités sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers avec notamment la dissolution de 3 EPCI, la Communauté de communes du Loir et celle de Loire Aubance et la constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. La Communauté de communes Vallée Loire Authion s'est transformée, quant à elle, au 1^{er} janvier 2016 en commune nouvelle (Loire Authion) et a rejoint la Communauté urbaine début 2018.

Ainsi face à ces recompositions¹, le Pôle métropolitain Loire Angers a saisi, dès juin 2016, le Conseil de développement pour proposer aux élus des pistes de travail pour adapter le Conseil de développement au nouveau périmètre géographique (composition, forme, méthodes...) et pour étudier en particulier les hypothèses de création d'un Conseil de développement unique pour les 3 EPCI et le syndicat mixte ou d'un Conseil de développement pour chaque intercommunalité.

Une contribution pour un Conseil de développement acteur d'une démocratie participative renouvelée, en capacité

- > d'impliquer des « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs » et d'associer des acteurs citoyens ;
- > de contribuer à la construction d'une identité territoriale élargie ;
- > et d'enrichir utilement les processus de préparation des décisions dans ces instances intercommunales où se font désormais les choix les plus importants pour la vie quotidienne et l'avenir des habitants.

2 scénarios proposés aux élus

- > Un Conseil de développement unique pour le PMLA, commun aux 3 EPCI
- > 3 Conseils de développement (un par EPCI)

2 scénarios dont la volonté est de répondre à une exigence accrue de proximité, de solidarité, de complémentarité et d'ouverture.

2 scénarios avec une option de réversibilité/évolutivité de l'un vers l'autre.



Contribution

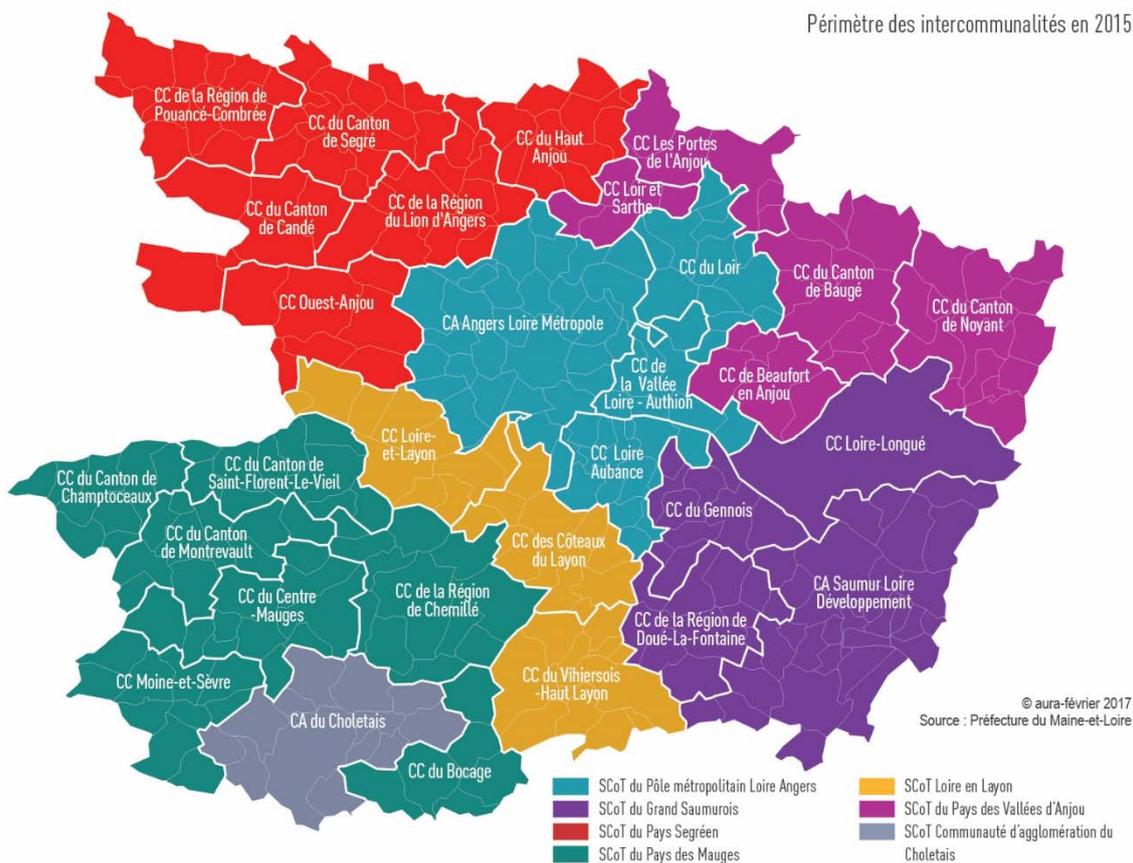


www.conseil-dev-loire.angers.fr (Publications)

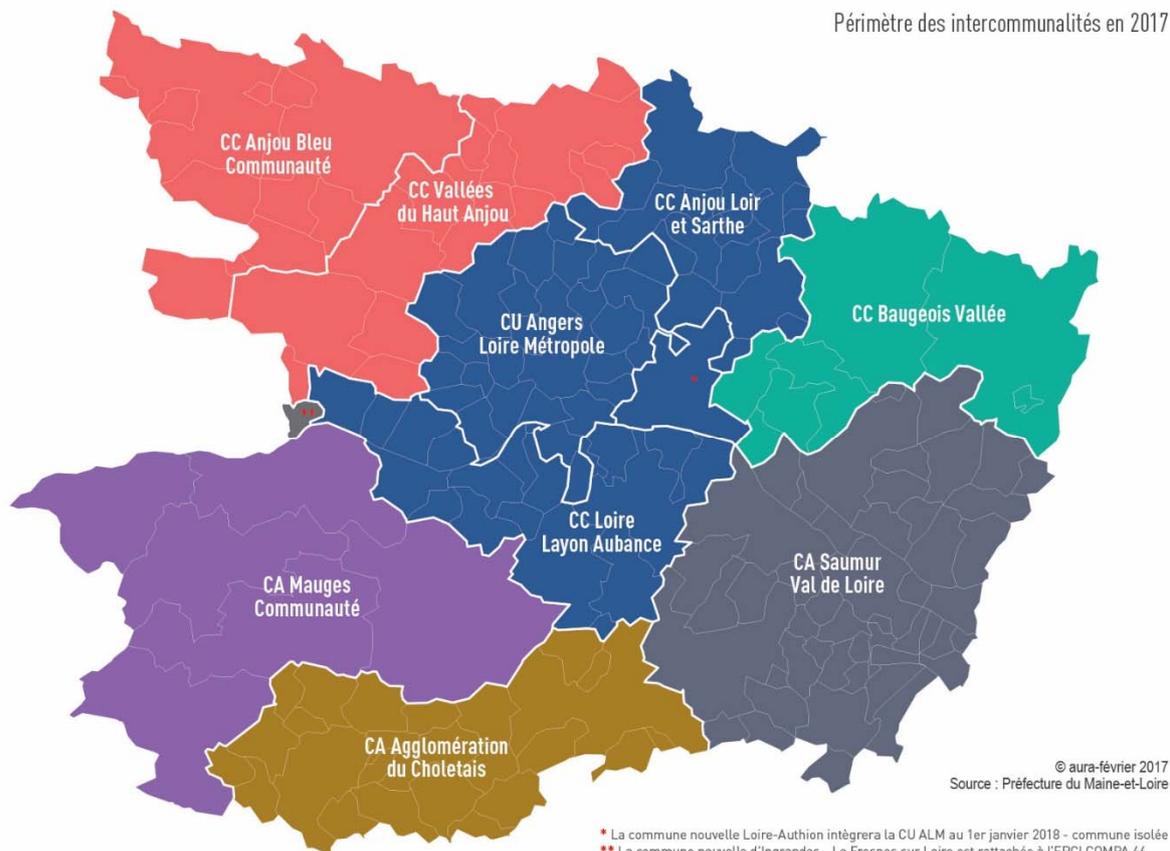
¹ Et à la nouvelle obligation légale pour les Communautés de communes de se doter d'un Conseil de développement (loi NOTRe)



Périmètre des intercommunalités en 2015



Périmètre des intercommunalités en 2017



* La commune nouvelle Loire-Authion intégrera la CU ALM au 1er janvier 2018 - commune isolée
** La commune nouvelle d'Ingrandes - Le Fresnes sur Loire est rattachée à l'EPCI COMPA 44

Image et réalités du logement social

Propositions pour valoriser le parc locatif social angevin et son image (décembre 2017)

Saisine

Après avoir apporté sa contribution à l'élaboration de la stratégie de peuplement d'Angers Loire Métropole en novembre 2016, le Conseil de développement répond au 2^{ème} volet de la saisine sur l'image et l'attractivité du parc locatif social.

Il apporte son approche 'diagnostique' sur la perception de la société civile du parc social et des pistes de valorisation de cette dernière.



Contribution



www.conseil-dev-loire.angers.fr (Publications)

Recommandations pour améliorer l'image du logement locatif social

- > Augmenter l'offre de logements locatifs sociaux, notamment très sociaux, dans les communes de l'agglomération qui en sont peu pourvues et la réduire dans d'autres, en particulier dans les quartiers où leur part dépasse les 50 %
- > Renforcer la solidarité entre les communes de l'agglomération pour étendre géographiquement les offres de logements et l'accompagnement social proposés aux ménages les plus démunis, aujourd'hui surtout accueillis à Angers et Trélazé
- > Améliorer l'image des quartiers dits prioritaires, en diversifier les fonctions et les formes d'habitat et y attirer les ménages moins modestes
- > Développer des actions de communication pour valoriser la qualité des logements sociaux et inciter ainsi la mixité.

Soirée-débat 'Image et réalités du logement social : un débat pour battre les clichés' // 5 octobre 2017

Animée par Yves BOITEAU



100 participants

Objectif

A partir des résultats de l'enquête d'opinion (voie numérique) réalisée par le Conseil de développement du 20 octobre 2016 au 31 janvier 2017 (près de 300 réponses d'habitants de l'agglomération angevine), il s'agissait de **partager, échanger, identifier les leviers d'amélioration de l'image du logement locatif social mobilisés et mobilisables pour enrichir la contribution du Conseil de développement à destination des élus et de leurs partenaires.**

Intervenants

Christophe BECHU, Président d'Angers Loire Métropole // Daniel DIMICOLI, Vice-président en charge de l'Habitat d'Angers Loire Métropole // Axel DAVID, Directeur de l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire // Hervé GUERIN, Directeur d'Angers Loire Habitat // Bérangère FEUFEU, animatrice en logement social et Marc THEVENET, bénévole de la CLCV (Confédération Logement et Cadre de Vie) de Maine et Loire



Synthèse



www.conseil-dev-loire.angers.fr (Publications - Débats/Conférences)



1 participation / implication dans une instance externe

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) 'Leader'

Après avoir participé à l'élaboration du plan d'actions LEADER⁽¹⁾, le Conseil de développement participe à sa gestion, via la participation de ses 9 membres, aux côtés de 8 élus dans un comité de programmation (9 réunions depuis décembre 2015).

Le plan d'actions, ciblé sur la transition énergétique et la préservation de l'environnement, comporte 5 actions déclinées en opérations portées par des acteurs publics et

privés. Les opérations sont soumises au GAL plusieurs fois par an par des porteurs de projets souhaitant bénéficier de subventions au titre de l'une des actions du programme, pendant les 7 années du programme (2014 – 2020).

⁽¹⁾ Programme finançant sur des fonds européens FEADER des actions définies par les acteurs locaux – 960 000 €.



Au 1er janvier 2017, le Pôle métropolitain Loire Angers assume les missions d'animation et de gestion des deux programmes Leader, GAL Loire Angers et GAL Loire en Layon.

Le 15 mars 2017, une réunion de préparation à la fusion est organisée entre les 2 GAL.

Au 1^{er} janvier 2018, les 2 GAL fusionnent et deviennent le GAL Loire Angers et Layon.

1 réflexion en cours

La création du nouveau Conseil de développement

➤ Scénario choisi par les élus parmi les deux proposés par la contribution du Conseil de développement adoptée en février 2017 : **Un Conseil de développement unique pour le Pôle métropolitain commun aux 3 EPCI**

Constitution du Conseil de développement Loire Angers, arrêtée par délibérations :

- > Communauté urbaine Angers Loire Métropole du 9 mai 2017
- > Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe du 20 avril 2017
- > Communauté de communes Loire Layon Aubance du 11 mai 2017
- > Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers du 18 mai 2017

➤ Préparation de la création du nouveau Conseil de développement

Un Comité de pilotage

Composé d'un élu, un agent administratif et un acteur de la société civile de chaque EPCI et de 3 membres du Conseil de développement.

- > **ALM** : Roselyne BIENVENU (Vice-Présidente d'ALM et du PMLA), Gwénolé BOUESSEL (Cabinet du Président d'ALM), Alain LÉBOUC (Président du Conseil de développement)
- > **ALS** : Marc BERARDI (Vice-président représente Jean-Jacques GIRARD), Laure LUCAS (DGS) et Gérard CHOUETTE (entreprise SA Chouette à Durtal)
- > **LLA** : Marc SCHMITTER (Président), Géraldine DELOURMEL (DGS) et Gino MOUSSEAU (Président de l'association Loire en Layon Développement).

- > **CD** : Jean-François CAILLAT (Président commission 'Evolution CD'), Jean-Paul FRADIN (Vice-président du CD), Daniel BRUNET (Membre du Bureau) et Sandrine CASTEL-BIDERRE (Coordinatrice)

Décisions du COPIL

- > Définition de la **composition du Conseil de développement**
- > Validation des **missions, principes/valeurs/sens** du Conseil de développement
- > Validation des principes **d'organisation et de fonctionnement**
 - . Préparation des documents de références : Charte de partenariat / règlement intérieur
- > Validation des modalités de **financement**

i 5 réunions du Comité de pilotage entre juin et octobre 2017



Un appel à candidature (juillet – septembre 2017)

- > Presse
- > Affichage dans les communes/communautés du Pôle métropolitain Loire Angers
- > Site Internet





Composition du Conseil de développement Loire Angers, arrêtée par délibérations

- > Communauté urbaine Angers Loire Métropole du 13 novembre 2017
- > Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe du 16 novembre 2017
- > Communauté de communes Loire Layon Aubance du 9 novembre 2017
- > Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers du 20 novembre 2017

125 membres titulaires

- . 29 organisations économiques
- . 5 syndicats de salariés
- . 27 organisations sociales, familiales et de la santé
- . 28 organisations de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation, du sport et de la culture
- . 19 organisations œuvrant dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie
- . 14 personnes qualifiées
- . auxquels s'ajoutent les 3 anciens Présidents du Conseil de développement Loire Angers sont membres de droit



6 février 2018 - Installation du Conseil de développement Loire Angers

Instance consultative commune à la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la Communauté de communes Loire Layon Aubance et au Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers



2

ENJEUX METROPOLITAINS

1 contribution adoptée en 2017

Quelle ambition, pour quelle métropole ?

Réflexions sur l'opportunité de transformer en Métropole la Communauté urbaine d'Angers (décembre 2017)

Autosaisine

Cette contribution résulte d'une auto-saisine du Conseil de développement suite à l'adoption de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, ouvrant l'accès au statut de Métropole à des agglomérations de même strate que celle d'Angers. Le Conseil de développement a souhaité s'interroger sur les conséquences pour le territoire angevin de cette loi et de la politique gouvernementale en faveur des Métropoles.

Un constat : Risque de déclassement de l'agglomération d'Angers devenue la plus grande Communauté urbaine de France.

Toutes les conditions ne sont pas encore requises pour prétendre au statut de Métropole mais le Conseil de développement invite les élus à se saisir de ce sujet sans tarder.

3 scénarios peuvent être envisagés :

- > **Scénario 1 : Statu quo**
Rejet de la transformation en Métropole et maintien de la Communauté urbaine
- > **Scénario 2 : Transformation en Métropole avec des compétences limitées**
Intégration avec des compétences proches de la situation actuelle.
Une forte préférence pour ce scénario de la part du Conseil de développement qui permettrait de conforter, à court et moyen termes, le dynamisme économique et l'attractivité de l'agglomération angevine tout en renforçant les coopérations avec les territoires voisins.
- > **Scénario 3 : Transformation en Métropole très intégrée**
Une intégration très poussée associant de nombreuses compétences nouvelles



Contribution



www.conseil-dev-loire.angers.fr (Publications)



1 rapport d'étape adopté en 2017

Angers, une métropole face à ses défis

Quels leviers mobiliser pour relever le défi climatique ? (décembre 2017)

Autosaisine

Le Conseil de développe propose d'approfondir les principaux leviers qu'il a déjà identifiés ces dernières années pour anticiper les changements et s'adapter aux crises et transitions qui s'imposent à notre territoire réputé pour sa 'qualité de vie', sa 'douceur', son 'humanisme', en :

- tentant de comprendre les blocages à la mise en œuvre des nombreux plans d'actions/stratégies tant au niveau régional qu'intercommunal ;
- identifiant les leviers du passage à l'action en allant à la rencontre d'acteurs publics et privés en mouvement (élus, chefs d'entreprises, cadres de collectivités, responsables associatifs, consulaires, référents énergie d'entreprises...);
- en mobilisant plus de 200 jeunes par différents canaux pour partager leur perception du défi climatique et leurs idées pour relever ce défi (étudiants, apprentis, lycéens, jeunes en service civique).

 Le nouveau Conseil de développement Loire Angers a poursuivi ces travaux en 2018 dans son programme d'activités à travers les réflexions menées par la Commission 'Climat et qualité de vie'.

Rapport d'étape



www.conseil-dev-loire.angers.fr (Publications)

6 leviers identifiés :

- > **1^{er} levier : Les obligations légales et réglementaires**
- > **2^{ème} levier : Une stratégie locale d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique et une gouvernance de transition**
Mettre en place une structure de pilotage, d'animation, reconnue et compétente
- > **3^{ème} levier : L'éducation, l'information, la pédagogie...**
Recenser toutes les initiatives éducatives et imaginer avec les citoyens dans chacune de leur sphère de vie, un grand projet 'DECLIC' par an.
- > **4^{ème} levier : Le droit à l'expérimentation**
Utiliser le droit à l'expérimentation (décret du 31/12/2017) pour lever les freins réglementaires pour s'adapter à la diversité du territoire et innover pour anticiper les changements de comportements
- > **5^{ème} levier : Le financement de la transition**
Organiser une mobilisation de l'épargne locale à grande échelle pour proposer des financements alternatifs et/ou participatifs
- > **6^{ème} levier : L'organisation territoriale de la transition / l'urbanisme de la transition**

Un impératif : Recourir à la détermination des jeunes qui seront les acteurs de demain

2 vidéos

Angers, Défis : L'alimentation locale



Angers, Défis : La rénovation énergétique



3

COMMUNICATION

1 reportage radiophonique

MURMURES, guide sonore des territoires

<https://www.murmures.org/>

En collaboration avec Radio Campus Angers, réalisation d'un reportage radiophonique sur le Conseil de développement de la région d'Angers et sur son évolution.

Interview d'Alain Lebouc, Président du Conseil de développement de la région d'Angers et de Martine Long, Membre du Conseil de développement au titre de l'Université d'Angers.



Ecouter le reportage (10:25) : <https://www.murmures.org/lieu/conseil-de-developpement-de-la-region-dangers/>

1 portrait de membre

Portrait vidéo

Entretien avec Jean-François Caillat, représentant du CHU au Conseil de développement de la région d'Angers et animateur des travaux sur la transformation du Conseil de développement.

Dernière interview d'une série de 5 portraits de membres, lancée en 2015.

Voir la vidéo (5 :48) :

<https://vimeo.com/304087732>





Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

www.conseil-dev-loire.angers.fr

83, rue du Mail – 49100 ANGERS

Tel : 02 41 05 51 81

Mel : conseil-developpement@angersloiremetropole.fr